

Règlement numéro 241

Règlement décrétant un emprunt de 1 218 650 \$ et une dépense de 1 218 650 \$ pour des travaux de réfection d'un passage à niveau (rue Provencher) et de voirie (pulvérisation du pavage existant, réparation et rechargement de la fondation, réfection des ponceaux et pose d'un nouveau pavage) sur la rue des Bouleaux ainsi que le pavage de la voie de contournement

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 juin 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance soit le 8 juin 2020 par monsieur le conseiller Gérard Gilbert;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et résolu à l'unanimité que le règlement portant le numéro 241 soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1 :

- 1.1 Le conseil est autorisé à procéder à la réalisation de travaux de voirie (pulvérisation du pavage existant, réparation et rechargement de la fondation, réfection des ponceaux et pose d'un nouveau pavage) sur la rue des Bouleaux dont le montant est estimé à 45 000 \$, voir « Annexe A » ci-jointe.
- 1.2 Le conseil est autorisé à procéder à la réalisation de travaux de pavage sur la voie de contournement dont le montant est estimé à 1 077 050 \$, voir « Annexe B » ci-jointe.
- 1.3 Le conseil est autorisé à défrayer les coûts liés à la réfection du passage à niveau de la rue Provencher (remplacement de matériaux détériorés et remise en bonne condition de la surface de croisement). Le coût de ces travaux, coordonnés par le Canadien National (CN), est estimé à 96 600 \$, voir « Annexe C » ci-jointe.

ARTICLE 2 :

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 218 650 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3 :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 218 650 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 4 :

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, en excluant le secteur de Perthuis une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année; le tout pour les dépenses des articles 1.1 et 1.3.

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, la Ville de Portneuf appliquera, en priorité, les revenus de l'année précédente provenant des redevances de la carrière exploitée sur les lots 2 980 178, 2 979 800, 3 150 813 et 3 935 645, tel que démontré par la carte jointe au présent règlement à l'annexe « D » et si le montant ainsi perçu était insuffisant pour combler les versements annuels, il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année; le tout pour les dépenses de l'article 1.2.

ARTICLE 5 :

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6 :

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 7 :

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

maire

greffière

Présentation du projet règlement :

8 juin 2020

Avis de motion donné le :

8 juin 2020

Règlement adopté le :

13 juillet 2020

Entrée en vigueur le :

20 novembre 2020

ANNEXE « A »

Ville de Portneuf
Fiche projet
Plan triennal des immobilisations 2020-2021-2022

Identification : administration	Coûts	Ventilation des coûts pour chacune des années du plan triennal
Unité adm. : Travaux Publics Programme : Projet : Rechargement et réfection de pavage rue des Bouleaux Codification : 23-040-70-721	Description et ventilation des coûts : 45 000.00 \$ montant net Asphalte : 38 548,00\$ Pulvérisation : 2 500,00\$ Divers : 2 000,00\$ Subvention (nom du programme et montant de la subvention potentielle) : Aucune	2020 : ± 45 000,00\$ (montant net) 2021 : 2022 :
Détails et justifications : Le pavage de la rue des Bouleaux de la phase I des Développements Portneuviens est à refaire. Il s’agit de réparer la fondation (non pas la sous-fondation) de cette rue (enlever les matériaux contaminés, retirer le cas échéant les matériaux et roches qui causent d problèmes dans la partie supérieure de la chaussée, etc.) pulvériser l’asphalte existant et recharger au besoin. Ensuite, installer un pavage de 2 ½’’ compacté, dans le respect des normes en vigueur. Ces travaux contribueront également à améliorer le ruissellement de surface et la captation des eaux dans le réseau pluvial, en plus des gains en lien avec la sécurité routière et la qualité des infrastructures.		Responsable du projet : Denis Dion, directeur Service des travaux publics Échéancier et date de réalisation des travaux : 2020

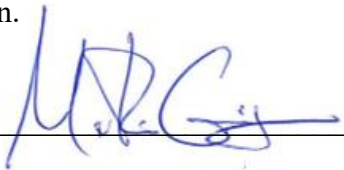
**Modes de financement (ventiler les coûts du projet selon les sources ci-après
mentionnées)**

Cette section est réservée au trésorier. Il s’agit de préciser les modes de financement par
projet à savoir :

1- Emprunt à long terme : _____X_____ 2- Fonds réservés : _____ 3-
Recettes courantes : _____

3- Fonds de roulement : _____ 4- Promoteurs : _____ 5-
Subventions : _____

N.B. Le financement d’un projet peut dans certains cas, provenir de sources différentes. Il
s’agira alors d’en faire la ventilation.

Approbation du directeur général : _____


ANNEXE « B »



Propriétaire : Ville de Portneuf
Ville : Ville de Portneuf
Projet : Chemin de contournement
Date : 06-juin-20
Dossier : 151-02456-00

BORDEREAU DE SOUMISSION - ESTIMATION TRAVAUX PAVAGE

Art.	Description de l'ouvrage	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire	Montant
	CHEMIN DE CONTOURNEMENT				
	RÉSUMÉ				
1.	TOTAL PARTIE 1 - VOIE DE CONTOURNEMENT : CH 0+930 À 1+150				61 050.00 \$
2.	TOTAL PARTIE 2 - VOIE DE CONTOURNEMENT : CH 1+150 À 2+150				267 400.00 \$
3.	TOTAL PARTIE 3 - VOIE DE CONTOURNEMENT : CH 2+150 À 3+226				289 050.00 \$
4.	TOTAL PARTIE 4 - RANG DU-COTEAU-DES-ROCHES : CH 6+000 À 6+085				20 700.00 \$
5.	TOTAL PARTIE 5 - AVENUE SAINT-LOUIS : CH 7+000 À 7+165				42 475.00 \$
6.	TOTAL PARTIE 6 - RUE SAINT-JACQUES : CH 4+000 À 4+255				- \$
7.	TOTAL PARTIE 7 - RANG DU-COTEAU-DES-ROCHES+ ROND DE VIRÉ : CH 8+000 À 8+100				33 200.00 \$
8.	TOTAL PARTIE 8 - CHEMIN VTT : CH 5+000 À 5+380				- \$
9.	TOTAL PARTIE 9 - ORGANISATION DE CHANTIER ET DIVERS TRAVAUX :				178 285.20 \$
	SOUS-TOTAL DES TRAVAUX :				892 160.20 \$
	IMPRÉVUS (5)				44 608.01 \$
	TOTAL DES TRAVAUX :				936 768.21 \$
	TAXE T.P.S. (5 %) :				46 838.41 \$
	TAXE T.V.Q. (9,975 %) :				93 442.63 \$
	GRAND TOTAL DES TRAVAUX :				1 077 049.25 \$

ANNEXE « C »



Ingénierie – Exploitation du réseau
8050, Boul. Cavendish
Triage Taschereau, Tour M
Montréal (Québec)
H4T 1T1

Téléphone: (514) 734-2027
Télécopieur: (514) 734-2322

Engineering – Network Operations
8050, Cavendish Blvd
Taschereau Yard, M Tower
Montreal (Quebec)
H4T 1T1

Phone: (514) 734-2027
Fax: (514) 734-2322

Le 9 décembre 2019

N/D : 4710-LTQ-30.12

M. Denis Dion
Directeur des travaux publics
Ville de Portneuf
297, 1re Avenue
Portneuf, G0A 2Y0

Par courriel : travaux.publics@villedeportneuf.com

**Objet: Entretien du passage à niveau de la rue Provencher
Point milliaire 30.12, subdivision La Tuque**

Monsieur,

À toutes les années, le CN effectue la réfection de passages à niveau sur son réseau afin de maintenir une surface de roulement adéquate pour les utilisateurs et assurer l'intégrité de la circulation ferroviaire.

Nos dernières inspections révèlent que la réfection du passage à niveau **de la rue Provencher**, devient nécessaire. Par conséquent, des travaux majeurs sont prévus à ce passage à niveau au cours de l'année 2020. Ces travaux impliquent le remplacement des matériaux de voie qui ont été détériorés par la présence du passage à niveau et la remise en bonne condition de la surface de croisement.

Selon l'arrêté émis par l'Office des transports du Canada, la Ville de Portneuf est responsable de la totalité des coûts d'entretien du passage à niveau.

Les frais encourus par ces travaux sont estimés à 96,600\$ plus les taxes applicables. Suite aux travaux, vous recevrez une facture relative à la réfection du passage à niveau. Celle-ci sera établie sur la base des coûts réels des travaux plus les surcharges applicables de l'Office des transports du Canada.

Avant le début des travaux, M. Maxime Courteau, Superviseur-Voie, communiquera avec vous afin de coordonner la réfection du passage à niveau.

Malgré les inconvénients occasionnés par ces travaux de réfection, les utilisateurs apprécieront l'amélioration des conditions de la surface de croisement du passage à niveau **de la rue Provencher**.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Aïcha Bouharira, ing. jr
Agente, travaux publics et affaires réglementaires – Conception & construction

p.j. Estimation détaillée
Ordonnances de l'Office des Transports du Canada

Cc M. Maxime Courteau, superviseur-voie – CN



ESTIMATION DÉTAILLÉE

Milliaire: 30.12
Subdivision: La Tuque
Route: rue Provencher

Est. No. : LTQ-30.12
Date: 20-Nov-19
Dossier: 4710-LTQ-30.12
Largeur (pi): 50

Description du projet: Réfection du passage à niveau public

	Qté	UN	Prix	Sous-total
Matériaux				
Inventaire CN:				
Traverses #1, 10 pieds	45	CH	91.73	4128
Soudures aluminothermiques	8	CH	121.96	976
Joints collés	4	CH	1247.08	4988
Rails de transition	4	CH	929.80	3719
Matériaux S&C	1	SO	590.00	590
Autres matériaux	1	SO	1180.00	1180
Ornière de caoutchouc	60	PV	112.10	6726
Tuyaux drainage & collets (si requis)	1	SO	424.80	425
Géotextile (si requis)	91	MC	11.80	1074
Pierre concassé (ballast)	133	TN	41.30	5493
Contingences matériaux			15%	4395
			Total matériaux	33,694 \$
Main d'oeuvre				
Contremaître	32	HR	84.11	2691
Agents de la voie (6)	192	HR	69.39	13323
Soudeur	21.3	HR	79.90	1705
Aide-soudeur	21.3	HR	73.59	1570
Opérateur de régaleuse à ballast	10	HR	73.59	736
Opérateur de bourreuse	10	HR	73.59	736
S&C	8	HR	77.80	622
Contingences main d'oeuvre	15%			3207
			Total main d'oeuvre	24,590 \$
Équipement CN				
Camion	32	HR	10.63	340
Camion soudeur	21.33333333	HR	19.25	411
Camion-grue	32	HR	57.25	1832
Camion à benne	32	HR	20.25	648
Régaleuse à ballast	10	HR	53.38	534
Bourreuse	10	HR	60.63	606
Camion S&C	8	HR	19.25	154
Contingences équipements	15%			679
			Total équipement CN	5,204 \$
Autres frais				
Location d'équipement		SO		5000
Signalisation routière		SO		5000
Couper pavage existant	100	PI	3.00	300
Transport & pension	35.83333333	JR	97.85	3506
Pavage	1	SO	15000.00	15000
Contingences autres	15%			4321
			Total autres frais	33,127 \$
			TOTAL PROJET	96,600 \$

ANNEXE « D »

